

LE RAGONDIN ENVAHIT LA FRANCE ET EST EN HAUT D'UNE LISTE DE NUISIBLES QUI COUTENT 12 MILLIARDS D'EUROS PAR AN A L'UNION EUROPEENNE

Le **ragondin**, ce rongeur semi-aquatique originaire d'Amérique du Sud, est devenu en quelques décennies un véritable fléau pour les écosystèmes européens. Introduit en France à la fin du XIXe siècle pour son exploitation dans l'industrie de la fourrure, cet animal à l'apparence inoffensive s'est rapidement propagé dans de nombreux milieux aquatiques.

Les origines et caractéristiques du ragondin, cet animal si mignon et si dévastateur en France

Doté d'un pelage brun dense et d'une taille imposante (pouvant atteindre 60 cm de long pour un poids dépassant les 8 kg), le ragondin se distingue également par ses grandes incisives orangées. Animal opportuniste et prolifique, il se reproduit tout au long de l'année, avec une portée pouvant contenir jusqu'à 10 petits. Ce taux de reproduction exceptionnel lui permet de coloniser rapidement de nouveaux territoires, des marais côtiers aux berges des rivières.

Où se trouve le ragondin aujourd'hui ?

Initialement limité à quelques élevages, le ragondin s'est échappé dans la nature et s'est adapté aux milieux humides. On le retrouve aujourd'hui dans toute la France, notamment dans les régions riches en zones humides comme le Marais poitevin. Sa capacité à s'acclimater aux variations climatiques et à divers habitats en fait une espèce difficile à contrôler.

Un danger pour la biodiversité locale

La prolifération du ragondin menace gravement les écosystèmes aquatiques. En consommant une grande variété de plantes aquatiques, il détruit des habitats essentiels pour les espèces indigènes, comme les oiseaux d'eau ou les poissons. Sa présence entraîne une diminution drastique de la biodiversité dans les zones qu'il colonise. De plus, les terriers qu'il creuse dans les berges provoquent une **érosion importante**, fragilisant les infrastructures naturelles et artificielles. Ces dégradations affectent non seulement la faune, mais aussi la flore des zones humides, certaines espèces végétales étant littéralement déracinées par son activité incessante.

Un écosystème en péril

Les marais, déjà menacés par les changements climatiques et les activités humaines, subissent une pression supplémentaire en raison des dégâts causés par les ragondins. Les experts estiment que la survie de certains écosystèmes, comme ceux du Marais poitevin, est directement menacée si des mesures drastiques ne sont pas prises rapidement. Le ragondin est également un vecteur de maladies comme la leptospirose, affectant ainsi non seulement la faune sauvage, mais aussi les populations humaines et animales vivant à proximité des zones infestées.

Une menace pour les agriculteurs

Les ragondins ne se contentent pas de dévaster les écosystèmes naturels, ils s'attaquent également aux terres agricoles. Ces rongeurs, friands de cultures telles que le maïs et les légumes, causent des pertes financières importantes aux agriculteurs, notamment dans les régions bordant des cours d'eau ou des zones marécageuses. Les dégâts sur les systèmes d'irrigation sont tout aussi préoccupants. En creusant leurs terriers dans les berges et les canaux, les ragondins fragilisent les digues et perturbent la gestion de l'eau, aggravant les risques d'inondation. Certains exploitants témoignent de pertes de récoltes dépassant plusieurs milliers d'euros par an à cause de cet animal.

En haut de la liste des nuisibles en Europe

Le ragondin est considéré comme l'une des espèces exotiques les plus envahissantes en Europe, causant d'importants dégâts économiques et écologiques. En Italie, malgré des plans de lutte coûteux, les dommages causés par le ragondin entre 1995 et 2000 ont atteint 11 millions d'euros. Plus largement, les espèces envahissantes perturbent les écosystèmes, entraînant des pertes de biodiversité et des coûts estimés à 12 milliards d'euros par an pour l'Union européenne. Une stratégie concertée pour endiguer leur prolifération reste à élaborer.



Le ragondin est considéré comme l'une des espèces exotiques les plus envahissantes en Europe, causant d'importants dégâts économiques et écologiques.

Un risque sanitaire pour les humains et les animaux

Outre les dommages matériels, le ragondin est porteur de plusieurs maladies transmissibles à l'homme, notamment la **leptospirose**, une infection bactérienne grave. Cette maladie, souvent contractée par contact avec de l'eau contaminée par l'urine des ragondins, peut entraîner des complications rénales ou hépatiques. Les zones humides fréquentées par des promeneurs, des pêcheurs ou des animaux domestiques deviennent ainsi des points critiques en termes de santé publique. Les collectivités locales doivent également investir des sommes considérables pour limiter les impacts sanitaires et environnementaux de cette espèce invasive. Entre la réparation des infrastructures et les campagnes de régulation, le coût pour la société ne cesse d'augmenter.

Chasse et piégeage : des outils traditionnels

Pour lutter contre l'expansion des ragondins, la chasse et le piégeage restent parmi les solutions les plus courantes. En France, les chasseurs jouent un rôle clé dans la régulation de cette espèce. Les campagnes de piégeage, organisées par des associations locales ou des collectivités, permettent également de réduire les populations, bien que ces efforts nécessitent une coordination constante. Cependant, ces méthodes ont leurs limites. La vitesse de reproduction des ragondins, combinée à leur dispersion rapide, rend difficile l'élimination totale de l'espèce dans les zones fortement infestées.

Vers des approches innovantes

Certaines régions expérimentent des méthodes alternatives, comme la **stérilisation chimique** ou biologique, afin de contrôler les populations sur le long terme. D'autres initiatives visent à restaurer les berges avec des matériaux renforcés ou des plantations spécifiques pour réduire les dégâts causés par leurs terriers. Les experts appellent également à une meilleure sensibilisation du public et à une gestion intégrée des zones humides. À l'échelle européenne, des programmes de collaboration transfrontalière ont vu le jour, visant à harmoniser les stratégies de lutte contre les espèces invasives.